

OSE Immunotherapeutics

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

RBB BUSINESS ADVISORS
133 bis, rue de l'Université
75007 Paris
S.A. au capital de € 150 000
414 202 341 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

OSE Immunotherapeutics

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels condensés de la société OSE Immunotherapeutics, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 23 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

RBB BUSINESS ADVISORS

ERNST & YOUNG et Autres

Marc Baijot

Cédric Garcia

BILAN CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)

ACTIF	Note	30/06/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	1.1	49 957	51 122
Immobilisations corporelles		860	926
Droits d'utilisation	1.2	4 609	4 513
Actifs financiers		731	936
Actifs d'impôts différés	10.1	180	173
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		56 337	57 670
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés		406	772
Autres actifs courants	2.1	14 329	9 854
Trésorerie et équivalent de trésorerie		31 193	33 579
TOTAL ACTIFS COURANTS		45 928	44 206
TOTAL ACTIF		102 266	101 876
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 705	3 705
Primes d'émission	4.1	65 605	65 605
Titres en auto-contrôle	4.4	(447)	(160)
Réserves et report à nouveau		(20 086)	(4 411)
Résultat consolidé		(1 979)	(16 850)
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		46 798	47 890
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières - part non courante	5	28 098	30 801
Dettes locatives long terme	5	3 984	3 965
Passifs d'impôts différés	10.2	1 630	1 748
Provisions non courantes	7	571	710
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		34 283	37 224
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières - part courante	5	2 824	1 611
Dettes locatives court terme	5	866	756
Fournisseurs et comptes rattachés		13 625	9 607
Passifs d'impôts exigibles		28	14
Dettes fiscales et sociales		2 141	3 724
Autres dettes	6.1	1 700	1 050
TOTAL PASSIFS COURANTS		21 184	16 761
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		102 266	101 876

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Note	1er Semestre 2022	1er Semestre 2021
Chiffre d'affaires	8.1	16 047	8 975
Autres produits de l'activité	8.1	0	0
TOTAL DES PRODUITS DEL'ACTIVITE		16 047	8 975
Frais de recherche et développement (1)	8.2	(14 395)	(14 419)
Frais généraux	8.3	(3 813)	(3 413)
Charges liées aux paiements en actions	8.4	(1 182)	(2 724)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(3 341)	(11 580)
Autres produits et charges opérationnels		(84)	0
RESULTAT OPERATIONNEL		(3 425)	(11 580)
Produits financiers	9	2 023	9
Charges financières	9	(708)	(190)
RESULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RESULTAT		(2 110)	(11 761)
IMPÔT SUR LE RESULTAT	10.3	132	273
RESULTAT NET CONSOLIDE		(1 979)	(11 488)
<i>dont résultat consolidé attribuable aux actionnaires des entités consolidées</i>		<i>(1 979)</i>	<i>(11 488)</i>
Résultat consolidé par action revenant aux actionnaires des entités consolidées			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	12	18 527 401	18 006 502
- Résultat de base par action (€/ action)		(0,11)	(0,64)
- Résultat dilué par action (€/ action)		(0,11)	(0,64)

En milliers d'euros	1er Semestre 2022	1er Semestre 2021
RESULTAT NET	(1 979)	(11 488)
<i>Eléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Profits de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôts		
Ecarts de conversion	(46)	19
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Gains (et pertes) actuariels sur avantages au personnel (net d'impôt)	34	17
Autres éléments du résultat global consolidé sur la période	(13)	36
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	(1 992)	(11 452)

(1) les dotations mentionnées en H1 2021 dans le résultat opérationnel courant ont été remontées en frais de R&D pour leur totalité soit 439 K€ par soucis de cohérence.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Impacts cumulés des variations de change	Titres auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2020	3 597	65 449	(104)	(93)	(7 485)	61 364
Résultat consolidé de la période					(16 850)	(16 850)
<i>Ecart actuariel (net d'impôt)</i>					25	25
<i>Ecart de conversion</i>			(55)			(55)
Résultat global consolidé	0	0	(55)	0	(16 825)	(16 879)
Variations de capital - Bsa	8	187				195
Variations de capital - Bspce	2	59				61
Variations de capital - Aga	98	(98)				0
Impact rétrospectif - changement de méthode comptable (net d'impôt)					144	144
Impact ID sur Ecart conversion brevet OPI			9			9
Souscription de BSA		9				9
Paiement en actions					2 944	2 944
Opérations sur titres auto-détenus				(67)	110	43
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2021	3 705	65 605	(150)	(160)	(21 111)	47 890
Résultat consolidé de la période					(1 979)	(1 979)
<i>Ecart actuariel (net d'impôt)</i>					34	34
<i>Ecart de conversion</i>			(46)			(46)
Résultat global consolidé	0	0	(46)	0	(1 946)	(1 992)
Impact ID sur Ecart conversion brevet OPI			(6)			(6)
Paiement en actions					1 062	1 062
Opérations sur titres auto-détenus				(287)	132	(155)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2022	3 705	65 605	(203)	(447)	(21 863)	46 798

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	1er semestre 2022	1er semestre 2021
Résultat net consolidé		-1 979	-11 488
+/- Dotations nettes aux amortissements	1.2	1 385	586
+/- Dotations provisions retraites	7	1	66
+/- Dotations provisions litiges		-103	0
+/- Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	1.3	370	258
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés (1)	8.4	1 062	2 060
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		735	-8 518
+ Coût de l'endettement financier net	5	-1 309	210
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10.3	-132	-273
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		-706	-8 581
- Impôts versés		0	0
- Variation créances/dette d'impôts		-110	0
+/- Variation du B.F.R. (2)		-1 105	1 984
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)		-1 921	-6 597
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.2	-154	-127
+ Encaissements liés aux cessions de droits d'utilisations		0	792
+/- Variation des immobilisations financières		204	-361
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		50	304
+ Augmentation de capital (incluant la prime d'émission)	4.1	0	257
+/- Frais augmentation de capital	4.1	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5	0	5 232
- Remboursements d'emprunts	5	-144	-37
- Variation nette de la dette locative (3)	5	-371	-1 098
- Intérêts financiers nets versés	5	0	-165
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		-515	4 189
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)		-2 386	-2 104
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)	2.1	33 579	29 368
TRESORERIE DE CLOTURE (J)	2.1	31 193	27 264

En milliers d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie selon IAS 7	31 193	27 264
TRESORERIE DISPONIBLE	31 193	27 264

(1) 1 062 milliers d'euros de charges d'évaluation des actions gratuites et BSPCE attribuées au 30 juin 2022.

(2) La variation du BFR s'explique principalement comme suit :

- diminution des créances clients pour 366 milliers d'euros
- augmentation des autres actifs courants pour 4 475 milliers d'euros
- augmentation des dettes fournisseurs pour 4 018 milliers d'euros
- diminution des dettes fiscales et sociales pour 1 583 milliers d'euros
- augmentation des autres dettes pour 650 milliers d'euros

(3) Cette ligne est liée à l'application de IFRS 16 et correspond au remboursement des dettes locatives pour 371 milliers d'euros.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

OSE Immunotherapeutics (« Le Groupe » ou « La société ») est une société de biotechnologie dédiée au développement d'immunothérapies innovantes agissant sur les cellules activatrices ou sur les cellules suppressives pour stimuler ou inhiber la réponse immune et restaurer les désordres immunitaires en immuno-oncologie, dans les maladies auto-immunes et en transplantation. Elle dispose d'un portefeuille de produits innovants en clinique et en pré-clinique, et d'accords avec des groupes pharmaceutiques internationaux. Le siège social d'OSE Immunotherapeutics est situé à Nantes. Les équipes sont basées à Nantes et Paris.

OPI, filiale à 100% d'OSE Immunotherapeutics, est une société de droit suisse créée en février 2012 qui possède les droits sur le produit TEDOPI (OSE-2101) acquis auprès de la société Biotech Synergy (US) en avril 2012. OPI concède à OSE Immunotherapeutics la licence du produit TEDOPI (OSE-2101).

OSE Immunotherapeutics Inc. est une société de droit américain créée en avril 2017 afin de servir de point d'appui dans le cadre d'une collaboration scientifique internationale.

2. FAITS CARACTERISTIQUES

2.1. Création d'un Conseil Scientifique International

En juin 2022, la Société a réuni auprès d'elle un Conseil scientifique alliant les expertises de scientifiques renommés et de leaders d'opinion internationaux dans les domaines de l'immunologie, de l'immuno-oncologie, de l'inflammation et de l'immunothérapie.

Le Conseil scientifique travaillera en collaboration avec l'Équipe de direction de la Société et conseillera son Conseil d'administration sur la stratégie à mener sur les plans scientifique, médical, translationnel et de développement.

Le Conseil scientifique est composé des membres suivants : Pr. Wolf-Hervé Fridman (Université de Paris), Dr. Sophie Brouard (CRTI, Nantes), Dr. Bernard Malissen (CIML, Marseille), Pr. Miriam Merad (Mount Sinai, New-York), Pr. Charles Serhan (Harvard, Boston), Dr. Jennifer Wargo (MT Anderson Cancer Center, Houston).

2.2. Présentation de quatre posters au congrès annuel de l'ASCO 2022

En juin 2022, OSE a présenté 4 posters au congrès annuel de l'ASCO portant sur les sujets suivants :

- Étude de Phase 3 Atalante 1 dans le cancer du poumon non à petites cellules après échec des checkpoints inhibiteurs : Tedopi®, une immunothérapie spécifique à base de néo-épitopes, montre des résultats rapportés par les patients significatifs versus chimiothérapie
- Résultats intérimaires positifs de stratégie de maintenance par Tedopi® versus FOLFIRINOX dans l'étude de Phase 2 TEDOPaM dans le cancer du pancréas (GERCOR)

2.3. COVEPIT : Analyse positive de la réponse T immunitaire à long terme de CoVepiT, candidat vaccin prophylactique contre la COVID-19

En mars 2022, la société a annoncé des résultats immunologiques long terme positifs à 6 mois chez des volontaires sains avec des fortes réponses T mémoires contre les protéines du virus. En parallèle, la résolution des indurations locales liées au mécanisme d'action des cellules T et un bon profil de tolérance ont été confirmés. Le vaccin reste indépendant des mutations identifiées dans les variants actuels et émergents. Face aux offres thérapeutiques existantes, une transposition industrielle plus simple est en préparation pour pouvoir dans le futur, être prêts face à une nouvelle vague pandémique possible liée à un nouveau variant préoccupant.

2.4. Clec 1 Présentation des avancées en recherche Immunologique à Londres 'Immuno-Oncology Summit Europe' et et à Boston : 'Tumor Myeloid-Directed Therapies Summit'

En mai et juin 2022, la société a été invitée à présenter les avancées de ses programmes de recherche sur les cellules myéloïdes en particulier sur la cible CLEC-1, nouvelle cible inhibitrice de point de contrôle myéloïde en immunothérapie du cancer. Le domaine très attractif des cellules myéloïdes et des macrophages, a été identifié comme étant des facteurs de mauvais pronostic en oncologie.

2.5. BI765063/ OSE172 : OSE Immunotherapeutics et son partenaire Boehringer Ingelheim ont annoncé le premier patient traité dans l'essai clinique de Phase 1 d'expansion de BI 765063, un anticorps monoclonal antagoniste de SIRP α ciblant les cellules myéloïdes en immuno-oncologie

Début mai 2022, la société a annoncé un nouvel essai clinique de Phase 1 clinique d'expansion déclenchant un paiement d'étape de 10 millions d'euros de Boehringer Ingelheim à OSE Immunotherapeutics avec BI76503, un inhibiteur first-in-class de SIRP α sur l'axe myéloïde SIRP α /CD47. L'essai d'expansion est mené en combinaison avec l'anticorps anti-PD-1 ezabemlimab de Boehringer dans le carcinome hépatocellulaire avancé et dans le cancer tête et cou, deux nouvelles indications en oncologie. En parallèle, BI 765063 est évalué en Europe dans une étude clinique de Phase 1

d'expansion de cohorte chez des patients atteints de cancer avancé colorectal et de cancer de l'endomètre.

2.6. Acceptation de la demande d'IND aux États-Unis pour VEL-101/FR104, antagoniste de CD28, obtenue par Veloxis Pharmaceuticals, partenaire d'OSE Immunotherapeutics dans la transplantation

En janvier 2022, la Société a annoncé l'acceptation de la demande d'Investigational New Drug (IND) par la Food & Drug Administration (FDA) obtenue par Veloxis Pharmaceuticals, Inc. pour un essai clinique avec VEL-101/FR104, un fragment d'anticorps monoclonal antagoniste de CD28. Cet essai sera promu et mené aux États-Unis par Veloxis Pharmaceuticals. Dans le cadre de l'accord de licence mondiale signé en avril 2021, cette première étape déclenche un paiement de 5 millions d'euros de Veloxis Pharmaceuticals, Inc.. Ce paiement a été reçu sur le premier trimestre 2022.

2.7. Nomination de Dominique Costantini comme Directrice générale de transition suite au départ d'Alexis Peyroles

En janvier 2022, la Société a annoncé le départ d'Alexis Peyroles en tant que Directeur général de la Société. Dominique Costantini, Présidente du Conseil d'administration d'OSE Immunotherapeutics et Directrice générale de 2012 à 2018, a été nommée Directrice générale intérimaire, période ayant pris fin à la nomination d'Alexis Vandier nommé Directeur Général de la société en juillet 2022.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers semestriels consolidés résumés de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, entité consolidante et ses filiales OPI et OSE Immunotherapeutics Inc (le Groupe), arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 septembre 2022, sont présentés en milliers d'euros et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2022.

S'agissant de comptes condensés, les états financiers consolidés semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus

conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, et sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- La trésorerie et équivalent de trésorerie disponible au 30 juin 2022 qui s'élève à 31 193 milliers d'euros.

Par conséquent, cette trésorerie permet à la société de financer ses coûts de développement sur les douze prochains mois, notamment les études cliniques et précliniques suivantes :

- Tedopi® ;
- FR104 ;
- OSE-127 dont le développement est en partie pris en charge jusqu'en phase 2 par Servier dans le cadre de l'accord d'option de licence et par le consortium EFFIMAB ;
- OSE-230
- Bicki-IL7®.

Enfin, en tant que société cotée, et comme l'a autorisée la dernière Assemblée Générale, la société a la possibilité d'utiliser si besoin les instruments financiers auxquels les sociétés cotées ont accès, ainsi que de tirer la deuxième tranche BEI en cas de besoin.

3.2. Date de clôture

La date de clôture des entités consolidées est le 31 décembre qui est la date de clôture du groupe.

3.3. Normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2022

Le groupe a appliqué les normes et interprétations suivantes adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IFRS 3 (Référence au cadre conceptuel)
- Amendements à IAS 16 (Produit antérieur à l'utilisation prévue)
- Amendements à IAS 37 (Contrats déficitaires - Coûts d'exécution des contrats)

3.4. Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2023 et non anticipés par la Société

La Société n'a pas appliqué de façon anticipée les autres normes, amendements, révisions et interprétations des normes publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'au titre des exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2023. La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers de la Société.

3.5. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des jugements ou des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournis dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

Estimations et hypothèses

- Valorisation des plans d'attribution d'actions gratuites (« AGA »), bons de souscription d'actions (« BSA ») et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE »)

L'évaluation de la juste valeur des AGA, des BSA et BSCPE attribués est effectuée sur la base d'un modèle de valorisation qui prend en compte la probabilité d'atteinte des conditions d'acquisition de celles-ci.

L'évaluation de la juste valeur des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise octroyés est effectuée sur la base de modèles de valorisation actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre (cf. note 4.3).

- Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

La société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices en France dans le cadre de ses activités. Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable.

Ces actifs d'impôts différés sont reconnus dans la limite des passifs d'impôts comptabilisés sous la forme d'impôts différés passifs dont la société pourra éviter le paiement et des plafonnements prévus par les textes. (cf. note 10).

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

Dans le cadre d'un contrat de cession ou concession de licence, la Société peut être amenée à différer la reconnaissance d'une partie du revenu indépendamment des paiements reçus (cf. note 8.1). La détermination de cette durée nécessite de recourir à des estimations.

- Actifs incorporels issus de l'acquisition d'Effimune

L'évaluation à la juste-valeur des actifs incorporels liés aux molécules FR104 et OSE-127 a été réalisée sur la base de plans d'affaires reflétant la meilleure estimation du management (cf. note 1.1).

- Estimation et comptabilisation des frais de recherche et développement provisionnés en dettes fournisseurs

Les frais de recherche et développement sont systématiquement comptabilisés en charges selon l'avancement des programmes de recherche. A la clôture, sur la base des informations transmises par les prestataires ou par les calendriers de réalisation prévus aux contrats, la Direction détermine les avancements au prorata temporis de chacune des prestations de recherche et régularise, le cas échéant, les charges de l'exercice.

4. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS

1.1 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Amortissements	30/06/2022
Frais de R&D acquis mis en service	35 273	-	-	- 1 168	34 105
Frais de R&D acquis (en cours)	15 700				15 700
Autres Immobilisations Incorporelles	149	12	-	- 8	153
	51 122	12	-	- 1 177	49 957

En 2016, à la suite de l'acquisition d'Effimune, la société a valorisé deux molécules FR104 et OSE-127. L'évaluation de ces molécules avait été effectuée sur la base d'estimation de flux futurs de trésorerie.

Les tests de dépréciation sont réalisés à minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables.

Dans le cadre de la signature d'un accord de licence mondiale avec Veloxis Pharmaceuticals, la société a cédé les droits mondiaux pour développer, fabriquer, enregistrer et commercialiser la molécule FR104 en transplantation, toute indication confondue. Conformément à IAS.38.97 qui précise qu'un actif doit commencer à être amorti lorsque notamment il peut être utilisé de la façon prévue par le management, la cession des droits entraîne le début de l'amortissement de cette molécule.

La durée d'amortissement retenue correspond à la fin de la durée de la protection du produit (produit, procédé, modalités d'administration, ...) par des titres de propriété intellectuelle, en particulier brevets. Cette protection est prévue jusqu'en décembre 2036, hors prolongations éventuelles liées à l'obtention d'autorisations de mise sur le marché.

Au 30 juin 2022 l'amortissement cumulé constaté dans les comptes s'élève à 2 804 k€.

1.2 Droits d'utilisation

Ose immunothérapeutics a identifié 1 nouveau contrat de location (rentrant dans le champ d'application de la norme) sur le premier semestre 2022 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un contrat relatif à des biens immobiliers en France. Le taux d'endettement marginal retenu est de 1,15%.

Les droits d'utilisation s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentation	Diminution	30/06/2022
<u>Valeurs brutes (actifs immobiliers)</u>				
Contrat location (Nantes Lot 1)	537	0	0	537
Contrat location (Nantes Lot 2)	208	0	0	208
Contrat location (Nantes Lot 3)	127	0	0	127
Contrat location (Paris Suffren Lot 1) *	406	0	406	0
Contrat location (Paris Suffren Lot 2) **	296	0	296	0
Contrat Crédit Bail (Cytek Cytometre)	281	0	0	281
Contrat location (Paris Catalogne)	4 052	0	0	4 052
Contrat location (La Chapelle Sur Erdre) ***	0	466	0	466
	5 908	466	702	5 672
<u>Amortissements</u>				
Contrat location (Nantes Lot 1)	310	51	0	361
Contrat location (Nantes Lot 2)	96	17	0	113
Contrat location (Nantes Lot 3)	30	15	0	45
Contrat location (Paris Suffren Lot 1) *	395	0	395	0
Contrat location (Paris Suffren Lot 2) **	296	0	296	0
Contrat Crédit Bail (Cytek Cytometre)	107	35	0	142
Contrat location (Paris Catalogne)	150	223	0	374
Contrat location (La Chapelle Sur Erdre) ***	0	28	0	28
	1 384	370	691	1 063
<u>Dépréciations</u>				
Contrat location (Paris Suffren Lot 1) *	11	0	11	0
Contrat location (Paris Suffren Lot 2) **	0	0	0	0
	11	0	11	0
<u>Valeurs nettes</u>				
Contrat location (Nantes Lot 1)	227	0	51	176
Contrat location (Nantes Lot 2)	112	0	17	95
Contrat location (Nantes Lot 3)	97	0	15	82
Contrat location (Paris Suffren Lot 1) *	(0)	0	(0)	0
Contrat location (Paris Suffren Lot 2) **	0	0	0	0
Contrat Crédit Bail (Cytek Cytometre)	174	0	35	139
Contrat location (Paris Catalogne)	3 902	0	223	3 678
Contrat location (La Chapelle Sur Erdre) ***	0	466	28	438
	4 513	466	370	4 609

* date de fin de contrat au 31/01/2022

** date de fin de contrat au 31/01/2022

*** date d'effet du contrat au 15/12/2021 (01/01/2022)

NOTE 2 : ACTIFS COURANTS

2.1 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021
Taxe sur la valeur ajoutée (1)	2 189	1 715
Fournisseurs débiteurs (2)	42	151
Charges constatées d'avance (3)	4 005	2 964
Produits à recevoir (4)	682	671
Etat - créance d'impôt	10	9
Crédit d'impôt recherche (5)	7 403	4 344
Total	14 329	9 854

- (1) Le poste Taxe sur la valeur ajoutée inclut des demandes de remboursement de crédit de TVA pour un montant de 199 milliers d'euros, de TVA sur FNP pour 399 milliers d'euros et de 1 474 k€ de TVA déductible sur prestations
- (2) Le poste Fournisseurs débiteurs est principalement composé des rabais, remises, ristournes à recevoir pour 41 milliers d'euros.
- (3) Le poste de charges constatées d'avance est composé principalement de frais de recherche et développement dont principalement 454 k€ de CCA sur avancement TEDOPI, 440 k€ de CCA sur avancement COV19, 314 k€ de CCA sur avancement OSE127, 169 k€ de CCA sur avancement OSE230, 152 k€ de CCA sur avancement OSE172, 30 k€ de CCA sur avancement OSE279.
- (4) Le poste de produits à recevoir est principalement composé des subventions à recevoir pour 557 milliers d'euros
- (5) Le poste Crédit Impôt Recherche est composé de la créance fiscale relative au CIR 2021 et de la provision CIR 1S2022.

NOTE 3 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

Les actifs financiers de la Société sont évalués de la manière suivante au 30 juin 2022:

En milliers d'euros	30/06/2022		JV par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
	Valeur Etat de situation financière	JV			
Actifs financiers non courants	731	731		731	
Droits d'utilisation	4 609	4 609		4 609	
Clients et comptes rattachés	406	406		406	
Autres actifs courants (hors CCA)	10 325	10 325		10 325	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 193	31 193		31 193	
Total Actifs Financiers	47 264	47 264	-	47 264	-
Dettes financières non courantes	28 098	28 098	2 053		26 045
Dettes Locatives Non Courantes	3 984	3 984			3 984
Dettes financières courantes	2 824	2 824			2 824
Dettes Locatives Courantes	866	866			866
Fournisseurs et comptes rattachés	13 625	13 625			13 625
Total Passifs Financiers	49 398	49 398	2 053	-	47 345

En milliers d'euros	Impacts compte de résultat au 30 juin 2022	
	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs en JV par résultat	0	0
Prêts et créances		
Actifs au coût amorti		0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	
Total	3	0
Dettes locatives au coût amorti	35	
Dettes à la JV par résultat	0	
Passifs évalués au coût amorti	626	(1 935)
Total	661	(1 935)

NOTE 4 : CAPITAL

4.1 Capital émis

Date	Nature des opérations	Capital en €	Prime d'émission en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 décembre 2020		3 596 607	65 448 952	7 934 097	17 983 038	0,20	3 596 607
Juin	Augmentation de Capital - BSA (1)	400	8 900	2 000	17 985 038	0,20	3 597 007
Juin	Augmentation de Capital - BSA (2)	6 000	133 500	30 000	18 015 038	0,20	3 603 007
Juin	Augmentation de Capital - BSA (3)	1 000	22 250	5 000	18 020 038	0,20	3 604 007
Juin	Augmentation de Capital - BSPCE (4)	2 000	59 400	10 000	18 030 038	0,20	3 606 007
Juin	Augmentation de Capital - AGA (5)	30 000	(30 000)	150 000	18 180 038	0,20	3 636 007
Juin	Augmentation de Capital - AGA (6)	20 000	(20 000)	100 000	18 280 038	0,20	3 656 007
Juin	Augmentation de Capital - BSA (7)	1 000	22 250	5 000	18 285 038	0,20	3 657 007
Juillet	Souscription BSA - BEI (8)		8 500	0	18 285 038	0,20	3 657 007
Décembre	Augmentation de Capital - AGA (9)	46 200	(46 200)	231 000	18 516 038	0,20	3 703 207
Décembre	Augmentation de Capital - AGA (10)	2 273	(2 273)	11 363	18 527 401	0,20	3 705 480
Au 31 décembre 2021		3 705 480	65 605 279	8 478 460	18 527 401	0,20	3 705 480
Au 30 Juin 2022		3 705 480	65 605 279	8 478 460	18 527 401	0,20	3 705 480

Au 30 juin 2022, le capital social s'établit à 3 705 480 euros. Il est divisé en 18 527 401 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,20 €.

4.2 Instruments de capitaux propres autorisés mais non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500 000 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2020, il restait 500 000 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration sur les 500.000.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2021, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500 000 actions nouvelles.

Le 24 juin 2021, le conseil d'administration (sur la délégation du 16 juin 2020) a décidé de procéder à l'émission de 80 000 BSPCE 2021 au profit des administrateurs non-salariés non dirigeants (soit 10 000 BSPCE par administrateur).

Le 28 mars 2022, la décision du directeur general faisant suite au Conseil d'administration du 7 décembre 2021 (sur la délégation du 24 juin 2021), a procédé à l'émission et attribution de 150 000 actions gratuites au profit de Nicolas Poirier en tant que salarié administrateur représentant les salariés actionnaires et 228 700 actions gratuites aux salariés non-mandataires sociaux.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2022, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500 000 actions nouvelles.

Le 23 juin 2022, le conseil d'administration (sur la délégation du 23 juin 2022) a décidé de procéder à L'émission de 80 000 BSPCE 2021 au profit des administrateurs non-salariés non dirigeants (soit 10 000 BSPCE par administrateur).

Au 30 juin 2022, il reste donc

- 420 000 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 16 juin 2020.
- 121 300 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 24 juin 2021
- 420 000 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 23 juin 2022

Au cours du premier semestre 2022, le groupe a mis en place le plan décrit ci-après :

- Le Conseil d'administration a décidé d'émettre un total de 80.000 BSPCE 2022, soit 10.000 BSPCE au bénéfice de chacun des administrateurs non-salariés non dirigeants en fonction au 23 juin 2022.

	BSPCE 2022
Date AG de mise en place du plan	23/06/2022
Nombre d'options autorisées	80 000
Prix de souscription	0,00 €
Date de souscription	23/06/2022
Exercabilité des BSA/BSCPE - "Vesting"	dès souscription
Prix d'exercice	6,63 € / action
Type d'option	américaine
Cours spot	6,64 €
Maturité	5 ans
Volatilité	58,87%
Taux d'intérêt EUR	1,9422%
Rendement des dividendes	0%
Juste valeur estimée par BSA/BSPCE	3,42
Nombres d'options souscrites	
	80 000
Prix de souscription	
	0,00
<i>Nombres d'options exercées</i>	
Date d'expiration contractuelle	23/06/2027
Période d'acquisition	aucune

- Emission en date du 8 juillet 2021 de 850 000 BSA au profit de Banque Européenne d'Investissement dans le cadre du versement de la première tranche pour 10 MEUR du prêt accordé

BSA BEI	(1) Caractéristiques
Date d'attribution	08/07/2021
Nombre de BSA émis	850 000
Prix de souscription	0,01 € / action
Date de souscription	08/07/2021
Parité	1 BSA = 1 AO
Valeur nominale de l'action	0,20 € / action
Prime d'émission	10,39 € / action
Prix d'exercice	10,59€ / action
Période d'exercice	08/07/2021 - 08/07/2033

4.3.2 – Actions gratuites

La société a émis les plans d'actions gratuites suivants :

Date d'attribution	Période d'exercice	Total attribué	Total acquis sur 1S2022	Total non acquis (caduc)
AGA				
28/03/2022	28/03/2022-28/03/2023	228 700		
28/03/2022	28/03/2022-28/03/2023	150 000		
Total AGA		378 700	-	-

Le Conseil d'administration du 28 mars 2022 a attribué des actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

Attribution Nicolas Poirier :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 150 000,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 8,00 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Attribution Salariés :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 228 700,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 8,00 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

4.3.3 - Mandataires sociaux, salariés et consultants

La charge comptabilisée au 30 juin 2022 au titre des avantages payés en instruments de capitaux propres aux mandataires sociaux, salariés et consultants s'est élevée à 1 062 milliers d'euros exclusivement liés aux plans d'attribution d'actions gratuites attribués en 2022 et au plan de BSPCE de 2022.

La contribution patronale relative aux actions gratuites s'élève à 120 milliers d'euros. Ainsi, le montant total des charges liées aux paiements en actions est de 1 182 milliers d'euros.

Tous ces avantages ont été octroyés à des mandataires sociaux, à des salariés ou des consultants.

Les BSA/BSPCE sont valorisés à la juste valeur des options déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Bjerksund & Stensland.

Les AGA attribuées sont évaluées selon un modèle de valorisation qui prend en compte la probabilité d'atteinte des conditions d'acquisition de celles-ci.

La valorisation des conditions des plans est réalisée par un prestataire externe.

NOTE 5 : DETTES FINANCIERES

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous en distinguant les passifs non courants des passifs courants :

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres opérations *	30/06/2022	Intérêts financiers au 30/06/2022
Avance BPI EFFIMAB	4 688	37			4 726	(37)
Avance BPI EFFICLIN	6 464	20			6 484	(20)
Prêt Garanti par l'Etat	5 932			(835)	5 097	
Avance BPI COVEPIT	911	3			913	(3)
Avance BPI CAPACITY / COVEPIT 2	3 008	8			3 015	(8)
EMPRUNT BEI	5 810				5 810	
EMPRUNT BEI - Composante BSA	3 989		(1 935)		2 053	
Dettes financières non courantes	30 801	68	(1 935)	(835)	28 098	(68)
Bail Nantes Lot 1	124			(52)	73	
Bail Nantes Lot 2	78			(18)	61	
Bail Nantes Lot 3	69			(16)	53	
Bail Paris Suffren Lot 1	(0)				(0)	
Bail Place de Catalogne	3 595			(247)	3 349	
Leasing Cytometre	98			(34)	64	
La Chapelle Sur Erdre		466		(81)	385	
Dettes locatives non courantes	3 965	466		(446)	3 984	
Avance BPI EFFIMAB						
Avance BPI EFFICLIN						
Prêt Garanti par l'Etat	1 093		(156)	835	1 772	(23)
Avance BPI COVEPIT						
Avance BPI CAPACITY / COVEPIT 2						
EMPRUNT BEI	517	535			1 052	(535)
Comptes bancaires créditeurs	1		(1)			
Dettes financières courantes	1 611	535	(157)	835	2 824	(558)
Bail Nantes Lot 1	117		(53)	52	116	(2)
Bail Nantes Lot 2	42		(18)	18	42	(1)
Bail Nantes Lot 3	32		(14)	16	33	(1)
Bail Paris Suffren Lot 1	10		(10)		0	
Bail Place de Catalogne	476		(180)	247	542	(28)
Leasing Cytometre	79		(34)	34	79	(2)
La Chapelle Sur Erdre			(26)	81	55	(1)
Dettes locatives courantes	756		(336)	446	866	(35)
Total dettes financières	37 133	1 068	(2 428)		35 773	(661)

*Cette colonne comprend la ventilation courant/non courant de l'année.

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers :

En milliers d'euros	Inférieur à 1 an	Juin 2024	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2027 et suivant	Total
Avances BPI EFFIMAB	-			255	4 471	4 726
Avance BPI EFFICLIN	-		233	1 072	5 179	6 484
Prêt Garanti par l'Etat	1 772	1 798	1 798	1 502		6 869
Avance BPI COVEPIT	-		175	227	511	914
Avance BPI CAPACITY / COVEPIT 2	-	766	1 000	1 000	250	3 015
EMPRUNT BEI	1 052				7 863	8 915
Comptes bancaires créditeurs	-					-
Dettes financières	2 824	2 564	3 206	4 055	18 273	30 922
Bail Nantes Lot 1	116	73	-	-		188
Bail Nantes Lot 2	42	35	26			102
Bail Nantes Lot 3	33	31	22			86
Bail Place de Catalogne	542	488	481	474	1 906	3 891
Leasing Cytometre	79	64	-	-	-	143
La Chapelle Sur Erdre	55	53	53	52	227	440
Dettes locatives	866	744	582	526	2 133	4 851
Total dettes financières	3 690	3 308	3 787	4 581	20 407	35 773

Dettes locatives (cf note 1.2)

Dettes financières

Avances remboursables

Le montant des avances remboursables indiqué correspond aux montants perçus par la société. Toutefois, leur remboursement est conditionné au succès du produit développé dans chacun des programmes d'aides.

Prêt garanti par l'Etat

Pour faire face aux conséquences financières de la pandémie COVID-19, un Prêt Garanti par l'Etat a été octroyé le 5 mai 2020 pour un montant total de 6 960 000 euros réparti entre 3 banques (CIC, CM et BNP).

Ces prêts répondent aux conditions fixées par la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 et au cahier des charges définies par l'arrêté du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et société financières en application de ladite loi.

Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an immédiatement mis à disposition de l'emprunteur pour l'intégralité de son montant à la date du déblocage des fonds sur son compte-courant. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts et des accessoires interviendra en une fois à la date d'échéance annuelle du crédit, avec la possibilité pour l'emprunteur de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période supplémentaire de 4 ans. La direction a levé l'option lui permettant de rembourser ce prêt à échéance 5 ans.

Les avenants d'amortissements optionnel aux Prêts Garanti par l'Etat correspondant aux levées d'option étalant le remboursement sur 5 ans ont été signées fin mars 2021.

Les sommes reçues et conditions se présentent selon les modalités suivantes :

- Crédit Mutuel = 2 300 000 euros reçus le 06/05/2020. 48 mensualités avec une première échéance le 05/06/2022 et une dernière échéance le 05/05/2026. (Taux fixe : 0,70 % / TEG : 1,39 % par an).
- BNP = 2 300 000 euros reçus le 06/05/2020. 48 mensualités avec une première échéance le 05/06/2022 et une dernière échéance le 05/05/2026. (Taux fixe : 0,75 % / TEG : 1,44 % par an). Une commission complémentaire a été comptabilisée en date du 30/07/2021 pour 48 489 euros. La somme total due à la clôture s'élève donc à 2 348 489 euros.
- CIC = 2 360 000 euros reçus le 18/05/2020. 48 mensualités avec une première échéance le 15/06/2022 et une dernière échéance le 15/05/2026. (Taux fixe : 0,70 % / TEG : 1,39 % par an).

Sur le premier semestre 2022, les remboursements ont commencé comme suit :

- Crédit Mutuel = Paiement de la 1ere échéance pour 47 milliers d'euro portant le solde dû à 2 253 milliers d'euros.
- CIC = Paiement de la 1ere échéance pour 48 milliers d'euros portant le solde dû à 2 312 milliers d'euros.
- BNP = Paiement de la 1ere échéance pour 48 milliers d'euros portant le solde dû à 2 300 milliers d'euros.

Emprunt BEI

Début juillet 2021, la Société a reçu le versement de 10 M€ au titre de la première tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) le 12 février 2021.

Ce type de financement, accordé par la BEI, et bénéficiant d'une garantie de la Commission européenne dans le cadre du Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (dit « Plan Juncker »), vise à soutenir des projets de recherche et d'innovation développés par des entreprises à fort potentiel de croissance.

Cette première tranche porte un intérêt fixe annuel de 5 % payé annuellement, sur une maturité de cinq ans.

La première tranche est accompagnée de l'émission de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de la BEI ouvrant droit, en cas d'exercice, à la souscription de 850.000 actions de la Société (soit 4,44 % du capital social sur une base non diluée). Les BSA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché.

Le prix de souscription est de 0,01 euro par BSA, soit 8.500 euros.

Ces BSA sont assortis d'une option de vente des BSA à la main de la BEI. Les caractéristiques de cette option sont les suivantes :

BSA BEI (put)	
Type d'option	Option de vente
Sous-jacents	BSA
Quantité	850 000
Prix de vente d'un BSA	Spot de l'action OSE - Prix d'exercice
Date d'attribution	08/07/2021
Période d'exercice	08/07/2021 - 09/07/2026
Option plafonnée à un paiement de 15 M€ (cette option ne sera exercée le cas échéant que pour la quantité de BSA permettant d'obtenir un paiement de 15 M€, le reste des BSA sera conservé par la BEI)	
Condition d'exercice de l'option :	
	- Changement de contrôle de l'émetteur
	- Arrivée à maturité
	- Remboursement de l'emprunt
	- Défaut de paiement de l'émetteur

Ces BSA sont également assortis d'une option d'achat des BSA à la main de la Société. Les caractéristiques de cette option sont les suivantes:

BSA BEI (call)	
Type d'option	Option d'achat
Sous-jacents	BSA
Quantité	850 000
Prix d'achat d'un BSA	Spot de l'action OSE - Prix d'exercice
Date d'attribution	08/07/2021
Période d'exercice	08/07/2021 - 09/07/2033
Condition d'exercice de l'option :	
	- Sortie, ie. transfert de l'ensemble des actions des actionnaires clef vers un tiers
	- Les BSA doivent être exerçables et non exercés

La valorisation des BSA à la date d'émission (au 8 juillet 2021) se décomposait en :

- BSA émis, hors options complémentaires – partie (1) : +5.89 €/action
- Option de vente à la main de la Banque – partie (2) : +0.00 €/action
- Option d'achat à la main de la Société – partie (3) : -0.96 €/action

Soit un total de 4.93 €/action. Pour l'ensemble des 850 000 BSA émis, la valorisation se monte donc à 4,19 millions d'euros.

La valorisation des BSA au 31 décembre 2021 se décomposait en :

- BSA émis, hors options complémentaires – partie (1) : +5.71 €/action
- Option de vente à la main de la Banque – partie (2) : +0.00 €/action
- Option d'achat à la main de la Société – partie (3) : -1.02 €/action

Soit un total de 4.69 €/action. Pour l'ensemble des 850 000 BSA émis, la valorisation s'élevait au 31 décembre à 3,99 millions d'euros.

La valorisation des BSA au 30 juin 2022 se décompose en :

- BSA émis, hors options complémentaires – partie (1) : +3.05 €/action
- Option de vente à la main de la Banque – partie (2) : +0.00 €/action
- Option d'achat à la main de la Société – partie (3) : -0.63 €/action

Soit un total de 2.42 €/action. Pour l'ensemble des 850 000 BSA émis, la valorisation se monte donc à 2,05 millions d'euros.

Compte tenu des caractéristiques du contrat d'emprunt, cet instrument financier est considéré comme un instrument hybride constitué d'un hôte (dette) et de dérivés incorporés (BSA Call and Put)

- La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti incluant des frais d'émission correspondant à la juste valeur des BSA (à la date d'émission) pour 4,19 millions d'euros et tenant compte d'un TIE de 18,56 %.
- Les BSA constituent des dérivés passifs à évaluer en juste valeur par résultat à chaque clôture (soit 2 137,13 milliers d'euros au 30/06/2022).

NOTE 6 : PASSIFS COURANTS

6.1. Autres passifs courants

En milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021
Produits constatés d'avance	1 698	1 046
Divers	2	4
Total autres dettes	1 700	1 050

Le poste des produits constatés d'avance augmente par rapport à la clôture précédente. Ce poste est principalement composé de :

- 1 148 milliers d'euros dans le cadre de l'accord de collaboration et de licence signé avec Boehringer Ingelheim (OSE-172), correspondant à l'estimation des coûts restant à encourir par le Groupe en 2022.
- 550 milliers d'euros liés la subvention CAPA Building (rattaché à l'avancement des coûts engagés)

NOTE 7 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Les provisions s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentation par le compte de résultat	Diminution par le compte de résultat	Retraitement Conso	30/06/2022
Provision engagement retraite (1)	421	-	36		385
Provision pour Risques et litiges	289	965	310	758	186
	710	965	346	758	571

(1) dont effet de l'écart actuariel pour 37 milliers d'euros

Provision pour engagement retraite

La provision engagement retraite est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique et selon la nouvelle méthode IFRIC. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Tableau de mortalité : table réglementaire TH/TF 00-02,
- Age de la retraite estimé : 62 ans,
- Coefficient de revalorisation des salaires : 2 %,
- Rotation des effectifs : turn-over faible,
- Taux d'actualisation : 3,07 %
- Taux de cotisations sociales : entre 39 % et 45 % selon les catégories.

Au 30 juin 2022, l'effectif moyen mensuel s'élève à 60 contre 53 au 31 décembre 2021.

NOTE 8 : RESULTAT OPERATIONNEL

8.1. Revenus des accords de collaboration

Au 30 juin 2022, les revenus opérationnels se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	1er semestre 2022		1er semestre 2021	
	Chiffre d'affaires	Produits constatés d'avance	Chiffre d'affaires	Produits constatés d'avance
Contrat BI				
Milestones	8 980			
Refacturation coûts directs	1 360	1 149	1 931	341
Contrat Servier				
Milestones				
Refacturation production lots chimiques	684		412	
Contrat Veloxis				
Upfront	5 000		6 632	368
Vente de réactifs	20			1 840
Contrat Labexchange Die/Laborgerateborse Gmbh				
Ventes de produits finis	4			
Total	16 048	1 149	8 975	2 549

Le chiffre d'affaires est de 16 047 milliers d'euros et est composé des produits issus des contrats avec nos partenaires industriels :

Boehringer Ingelheim (BI)

L'analyse du contrat BI au regard de la norme IFRS.15 a fait ressortir deux obligations de performance :

- Une licence sur la technologie d'OSE liée à OSE-172 pour le développement et la commercialisation
- Une prestation de développement

Le prix de transaction est composé

- d'un upfront,
- de milestones de développement,
- de royalties,
- de la refacturation d'une partie des frais de développement.

Le prix de transaction est alloué aux deux obligations de performance identifiées en utilisant la méthode résiduelle.

Le chiffre d'affaires alloué à la licence est reconnu à la date de cession de la licence, correspondant à la date de signature du contrat. Néanmoins, l'évaluation du chiffre d'affaires attribué à la licence est variable compte tenu de l'incertitude liés à l'atteinte des jalons (milestones) et des royalties.

A chaque atteinte de jalon (milestones), celui-ci devenant hautement probable, il peut être réintégré au prix de transaction et ainsi reconnu en chiffre d'affaires.

Par ailleurs, tant qu'OSE participe au développement, une partie du prix de transaction doit être allouée aux prestations de développement.

En conséquence au titre du 1^{er} semestre 2022 et suite au paiement du Milestone 4 (suite à l'inclusion du premier patient dans la phase 1 d'expansion de l'essai clinique) il a été reconnu en chiffre d'affaires :

- 1 360 milliers d'euros liés à la refacturation de coûts de développement incluant un pourcentage de marge (à deux chiffres) et reconnu au rythme des coûts engagés.
- 8 980 milliers d'euros alloués à la propriété intellectuelle par application de la méthode résiduelle

Servier

Le contrat Servier, signé en décembre 2016, est un contrat couvrant une collaboration, des options et une licence sur le produit OSE-127. Ce contrat impliquait 3 phases :

- Avant l'exercice de l'option 1, OSE est tenu de réaliser la phase 1 commune à toutes les applications de OSE-127 mais ne cède aucun droit sur sa propriété intellectuelle (« PI »).
- Suite à l'exercice de l'option 1, OSE cède une licence partielle de développement pour la réalisation de la phase 2 sur le syndrome de Sjögren. Cette phase 2 est réalisée par Servier uniquement. Mais OSE est tenu de réaliser le « Option 2 plan » correspondant notamment à la phase 2 sur la rectocolite hémorragique (« RCH »)
- A l'exercice de l'option 2, OSE cèdera une licence exclusive de développement et de commercialisation sur toute l'IP relative à OSE 127.

Les modalités financières de ce contrat étaient les suivantes :

- Upfront fee : 10,25 m€
- Levée de l'option 1 : 10 m€
- Levée de l'option 2 : 20 m€
- De milestones de développement,
- De royalties,
- De la refacturation d'une partie des frais de PI.

Même si OSE conservait la propriété juridique de la PI et le pouvoir de décision sur les activités de développement qu'elle conduit, elle transférait en réalité le contrôle de la PI à Servier dès la signature du contrat en octroyant à Servier des options :

- exerçables à tout moment et
- dont la seconde conduit au transfert à Servier de tous les droits sur la PI d'OSE sur OSE-127.

Dès lors, les activités de développement étaient conduites sur une IP sous-jacente contrôlée par Servier et devaient être considérées comme des prestations de services rendues par OSE à Servier.

Il y avait donc 2 obligations de performance dans le contrat :

- Une cession de PI avec droit de retour ;
- Une prestation de service de développement.

Un avenant a été signé en mars 2020 avec principales modifications suivantes :

- L'option 2 de 20 m€ a été décomposée :
 - o Un premier milestone de 5 m€ versé à Ose à l'inclusion du premier patient sur la phase 2 de Sjögren.
 - o L'option 2, d'un montant de 15 m€, qui peut être exercée par Servier en fonction des résultats de l'une des deux phases 2.
- La phase 2 dans la RCH conduite par OSE peut être redimensionnée à l'appréciation d'OSE.

Ainsi, depuis la signature de l'avenant avec Servier en mars 2020, OSE n'est plus tenu de réaliser de prestations de développement. Ainsi, à compter de cette date, les montants reçus de la part de Servier seront intégralement alloués à la licence.

Ainsi, au titre de l'année 2021 et suite à l'inclusion du premier patient traité dans l'étude dans la phase 2 dans la maladie de Sjogren, la société a reçu le paiement du second milestone d'un montant de 5 millions d'euros. Conformément au traitement comptable décrit ci-dessous, ce montant a été intégralement alloué à la licence et reconnu en chiffre d'affaires sur l'exercice 2021.

Par ailleurs au cours du 1^{er} semestre 2022, la société a refacturé à l'euro, 684 milliers d'euros de frais de productions de lots cliniques et une partie des frais de propriété intellectuelle

Veloxis

L'analyse du contrat Veloxis au regard de la norme IFRS 15 a fait ressortir deux obligations de performance :

- Transfert de la propriété intellectuelle (molécule FR104)
- Ventes de produits relatifs à la molécule FR104

Le prix de transaction est alloué aux deux obligations de performance identifiées en proportion des prix de vente spécifiques de chacune de ces obligations. Il est appliqué une marge à deux chiffres sur la vente des produits.

Le chiffre d'affaires alloué à la licence est reconnu à la date de cession de la licence, correspondant à la date de signature du contrat.

Le chiffre d'affaires alloué à la vente de produits est reconnu au moment de la livraison.

En conséquence au titre du 1^{er} semestre 2022, il a été reconnu en chiffre d'affaires :

- 20 milliers d'euros liés à la vente de réactifs incluant une marge et reconnu à la livraison

- 5 000 milliers d'euros alloué au transfert de la propriété intellectuelle par application de la méthode résiduelle ;

Pour les produits constatés d'avance, cf. Note 6.1. Autres passifs courants.

8.2. Frais de recherche et développement

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Sous-traitance	10 188	10 512
Honoraires	1 478	1 364
Consommables et petits équipements	815	564
Publicités et relations presse	32	67
Charges de personnel	2 509	2 833
Dotations/reprise aux amortissements et provisions	1 341	588
Provision pour Risques/Litiges	(9)	0
Impôts et taxes	36	34
Redevances	1 250	1 683
Autres	197	88
Frais de recherche et développement	17 837	17 732
CIR	(3 058)	(2 734)
Subvention reçue	(384)	(580)
Total des frais de recherche et développement	14 395	14 419

Les charges de sous-traitance sont stables par rapport à 2021, en lien avec les phases de développement des produits, et notamment l'essai clinique de phase 2 pour OSE-127, l'essai clinique de phase 1 pour OSE-172, les coûts de CMC pour OSE-230 et OSE-279.

L'activité au niveau du laboratoire nantais s'accélère quant à elle comme l'indique l'augmentation des consommables en 2022 comparé à 2021.

L'augmentation des honoraires est corrélée avec l'évolution du portefeuille de brevets, principalement sur OSE-127 et Tedopi.

Comme en 2021, le poste redevance correspond à la comptabilisation d'une provision au titre de la redevance INSERM pour FR104 déclenchée par le milestone facturé à Veloxis en 2022.

La hausse du poste de dotations s'explique principalement par l'amortissement de la molécule FR104 suite à la signature du contrat VELOXIS débuté le 23 avril 2021 (cf note 1.1). Les dotations mentionnées en H1 2021 dans le résultat opérationnel courant ont été remontées en frais de R&D pour leur totalité soit 439 K€ par soucis de cohérence.

Ainsi, après déduction du CIR et des subventions, le montant total des frais de R&D est stable pour

atteindre 14 395 milliers d'euros.

8.3. Frais généraux

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Honoraires	1 338	1 609
Consommables et petits équipements	23	10
Publicités et relations presse	32	33
Charges de personnel	1 283	1 116
Dotation aux amortissements et provisions	329	256
Provision pour Risques/Litiges	26	0
Impôts et taxes	49	47
Jetons de présence	187	158
Autres	546	185
Total des frais généraux	3 813	3 413

Les honoraires comprennent les prestations juridiques, financières (communication financière, comptabilité...), et ressources humaines. La diminution par rapport à 2021 s'explique notamment par une baisse des prestations de recrutement, d'externalisation de fonction et les frais des avocats relatifs au dossier BEI.

La hausse du poste de dotations s'explique principalement par les nouveaux contrats de bail Paris place de Catalogne (débuté le 1^{er} septembre 2021) et La Chapelle sur Erdre (débuté le 1^{er} janvier 2022) retraité en norme IFRS 16 (cf note 1.3).

Le poste « Autres » reprend notamment les charges locatives, en augmentation suite à la signature de deux nouveaux baux.

8.4. Charges de personnel

Les charges de personnel imputées en frais de recherche et développement pour 2 509 milliers d'euros et en frais généraux pour 1 283 milliers d'euros ainsi que les jetons de présence versés pour 187 milliers d'euros se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Salaires et charges sociales	3 792	3 882
Jetons de présence	187	158
Engagements de retraite	1	66
	3 980	4 106
Charges liées aux paiements en actions relatives au personnel	908	2 414
	908	2 414

Au 30 juin 2022, l'effectif moyen mensuel s'élève à 60 contre 53 au 31 décembre 2021.

NOTE 9 : RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	1S 2022	1S 2021
Gain de change	84	2
Revenus sur équivalents de trésorerie	3	6
Variation juste valeur dérivé passif (BSA)	1 935	0
Variation juste valeur VMP	0	0
Total des produits financiers	2 023	9
Perte de change	47	7
Charges d'intérêts	626	181
Intérêts Dettes Locatives	35	1
Dotation dépréciation VMP	1	0
Total des charges financières	708	190
Total des produits et charges financiers	1 315	(181)

La variation du résultat financier s'explique principalement par :

- La hausse des intérêts sur les avances remboursables EFFIMAB, EFFICLIN, le Prêt Garantie par l'état et sur l'emprunt BEI)
- Variation de juste valeur du dérivé passif BSA dans le cadre du contrat BEI.

NOTE 10 : IMPOT SUR LES SOCIETES

10.1. Actif d'impôt différé

La société a constaté un impôt différé actif au titre des brevets OPI (filiale Suisse) valorisés à 1,18 millions d'euros calculé sur la base d'un taux d'imposition à 13,99 % (taux suisse de droit commun appliqué depuis le 1^{er} janvier 2020).

Au 30 juin 2022, l'actif d'impôt différé s'élève à 180 milliers d'euros.

10.2. Passif d'impôt différé net

Compte tenu de son niveau de développement, la société ne reconnaît des impôts différés actifs qu'à hauteur de ses passifs d'impôts comptabilisés sous la forme d'IDP dont elle pourra éviter le paiement, même en l'absence de toute prévision de bénéfice. Au 30 juin 2022, le montant des déficits indéfiniment reportables s'élève à 79 millions d'euros.

En 2016, la société avait constaté un impôt différé passif au titre des molécules FR104 et OSE-127 valorisées à 52,6 millions d'euros. Par conséquent, la société reconnaissait ses actifs d'impôts différés à la hauteur de ses passifs d'impôts différés. Au 31 décembre 2018, le passif d'impôt différé net s'élevait ainsi à 2 010 milliers d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la loi de finance 2019 modifiant le régime d'imposition des produits de cession ou concession des brevets, la société a retenu un taux d'impôt différé de 10 % pour le calcul des impôts différés passifs et actifs générés en France.

Dans le cadre des précisions administratives du 22 avril 2020, il est admis que les résultats bénéficiaires éligibles au régime de faveur puissent être compensés avec les déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2019. Par conséquent, les impôts différés actifs sur reports déficitaires ont été reconnus à hauteur des impôts différés passifs (avec l'application du plafonnement d'imputation des déficits reportables). Les impôts différés actifs sur reports déficitaires reconnus au 30 juin 2022 s'élèvent à 3 630 milliers d'euros.

Ainsi, au 30 juin 2022, le passif d'impôt différé net s'élève à 1 630 milliers d'euros.

10.3. Charges d'impôt

Au 30 juin 2022, le groupe a généré un produit net d'impôt de 132 milliers d'euros qui se décompose comme suit :

- Produit d'impôts différé net pour 133 milliers d'euros correspondant principalement à :
 - Une baisse de l'IDP de 116 milliers d'euros entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 (dont 2 milliers d'euros d'augmentation des IDP sur annulation frais Euronext et 118 milliers d'euros d'imputation complémentaire de déficits reportables suite à la prise en compte du contrat VELOXIS).
 - Une augmentation de l'IDA de 13 milliers d'euros entre le 31 décembre 2021 et le 31 juin 2022 liée aux brevets OPI.

- Une baisse de l'IDP liés aux impacts OCI d'écarts actuariel de 4 milliers d'euros.
- Charge d'impôt exigible pour 1 milliers d'euros

La preuve d'impôt se décompose comme suit :

OSE IMMUNO CONSOLIDE (IFRS)		30/06/2022
Résultat net avant impôt		(2 111)
Taux d'impôt		10%
IS théorique		211
Différences permanentes		1 501
Impact taux d'impôt Suisse		13
Autres impôts et crédits d'impôts		(1)
Impôt différé sur déficits reportables reconnus		0
Impôt différé sur déficits reportables non reconnus		(1 603)
Divers		11
IS calculé		132
IS comptabilisé		(132)
Taux effectif d'impôt		6,25%

NOTE 11 : ENGAGEMENTS

11.1. Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération initiale d'acquisition des actifs Memopi® (dont TEDOPI) auprès de la société pharmaceutique Takeda, la Société s'est engagée à verser un complément de prix lors de l'enregistrement de son produit puis des royalties limitées à un seul chiffre sur les ventes futures. Les engagements suivants sont transférés à la Société par voie de fusion-absorption.

Nantissements accordés

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du Crédit Mutuel à hauteur de 10 milliers d'euros.

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du CIC à hauteur de 146 milliers d'euros.

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du CIC à hauteur de 161 milliers d'euros.

Garanties accordées

Garantie de paiement de loyer au profit du CIC pour 18 milliers d'euros

Garanties reçues

La société bénéficie d'une garantie de la part de Bpifrance à hauteur de 70 % du montant d'origine dans le cadre de ses emprunts auprès de la BNP, du Crédit Mutuel et du CIC, d'un montant de 375 milliers d'euros chacun. Le capital restant dû au 30 juin 2020 s'élève à 70 milliers d'euros.

La société ne dispose pas d'autres engagements hors bilan à la clôture.

Le capital restant dû au 30 juin 2022 s'élève à 6 865 milliers d'euros.

NOTE 12 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Résultat de base	1S 2022	1S 2021
Résultat de l'exercice (K €)	- 1 979	- 11 488
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	18 527 401	18 006 502
Résultat de base par action (€ / action)	- 0,11	- 0,64

Les attributions des BSA, BSCPE et actions gratuites n'ont pas d'effet dilutif sur le résultat par action.

NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers du groupe sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique du groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit. Aucun changement n'a été constaté du 31 décembre 2021 au 30 juin 2022.

NOTE 14 : PARTIES LIEES

14.1. Rémunération des dirigeants et des membres du conseil d'administration

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux dirigeants et aux membres du conseil d'administration s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Salaires et autres avantages à court terme *	1 418	751
Jetons de présence	187	158
Paiements fondés sur des actions **	586	1 163
Honoraires	16	6
Total	2 207	2 078

* *Hors charges sociales*

** *Relatifs à l'attribution d'actions gratuites et de BSA/BSPCE*

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 4.3.

NOTE 15 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

15.1 Nomination d'Alexis Vandier au poste de Directeur général

En juillet 2022, la Société est heureuse d'annoncer la nomination d'Alexis Vandier au poste de Directeur général, avec effet immédiat. Alexis Vandier apporte à la Société l'expérience de réussites remarquables au sein de l'industrie pharmaceutique, au travers d'un éventail de responsabilités internationales et dans différents domaines thérapeutiques, dont l'oncologie.

Alexis Vandier était précédemment Vice-Président – Global Asset Lead chez Ipsen, jouant un rôle moteur dans la construction d'une plateforme en oncologie leader de son marché, avec notamment le produit phare de la société, un inhibiteur de la tyrosine kinase (Cabometyx®, cabozantinib). Alexis a collaboré au lancement de ce produit et développé son plein potentiel commercial dans diverses indications de cancer 2.

A travers 40 pays. Il a également géré les partenariats avec Exelixis aux États-Unis, avec Roche et BMS (co-développements en association avec nivolumab et atezolizumab).

Alexis a acquis une expérience internationale et de leadership de plus de 20 ans dans différents métiers de la pharma. D'abord chez Sanofi, pendant 11 ans en Stratégie corporate et Business développement, Finance et Marketing, puis chez Ipsen, pendant 12 ans en collaboration directe avec Marc de Garidel dans plusieurs fonctions en Stratégie, Business développement, Gestion des alliances et Innovation/Marketing dans différentes régions du monde (Europe, Asie et États-Unis). Alexis est également devenu Directeur général d'Ipsen France où il a accéléré le développement de la société dans les domaines du Médical, de l'Accès marché et des Affaires externes, en conduisant des lancements réussis en oncologie et dans les maladies rares.

Alexis est diplômé de l'École Centrale de Lyon, avec un Master d'ingénieur, et de l'Université d'Économie de Lyon II.

15.2 Nouvelles données sur Tedopi dans l'essai clinique de phase 3 dans le cancer du poumon avancé non à petites cellules à la conférence ESMO 2022

En septembre 2022, la Société a présenté de nouvelles données sur Tedopi® dans l'essai clinique de phase 3 chez des patients atteints d'un cancer du poumon avancé non à petites cellules après échec d'un traitement par inhibiteur de point de contrôle immunitaire, à la conférence ESMO 2022 .